



## REGLEMENT PARTICULIER EMPEAUX

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes  
à la réglementation générale de la discipline.*

**LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE PYRENEES**  
**ASA DES CAPITOULES      CLUB DU CIRCUIT EMPEAUX**  
**37° AUTO-CROSS SPRINT-CAR EMPEAUX**  
**13 et 14 SEPTEMBRE 2025**

*Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.*

***(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)***

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA DES CAPITOULES. organise le 13et14 septembre 2025 Sprint car. intitulée 36-ème auto cross et sprint car D EMPEAUX.

Cette compétition compte pour le championnat de la ligue sport automobile Occitanie Pyrénées coefficient 2, le challenge corac, le challenge des commissaires .

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées. Le ....., sous le numéro, .....et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro ..... en date du .....

#### 1.1P. OFFICIELS

*Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline*

Observateur de la FFSA	<i>S'il y a lieu</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GALBAN CLAUDE
Membres du Collège	LAVAL DANIELLE / MIO BERTOLO J/JACQUES
Secrétaire de la direction de course	VALEAU NICOLE
Directeur de Course	VALEAU DIDIER
Directeur(s) de Course adjoint(s)	CHOUIDEN YVES / PATRICE AGNUS ARANJO DAMIEN / NIEL JEAN MARC AMAR AMICHE / ROPP AXEL
Stagiaire à la Direction de Course	

Commissaires Techniques	ROQUES JEAN PIERRE/ CHAZAL PATRICK / ROQUES LAURENT / MAURIAL PATRICK GIROUARD ANTOINE / ALGANS MICHEL ASSORIN ERIC /
Chargés des relations avec les concurrents	RICHET BENOIT / GERARD LAVAL
Chronométreur(s)	BERGUES SARAH / PIRIS GINETTE CAPPELOT JACQUELINE/
MAIN COURANTE	MAUREAU FRANCE
Commissaire responsable du Parc Fermé	DUFAU CORINNE
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	CENTIMES GERARD
Médecin Chef	D t RAFALIMANANA JULIEN
Responsable Sécurité	CENTIMES GERARD
Responsable du service presse	FAILLE LAURENT
Juges de Faits	CORREGER CLAUDE
<b>Responsable du plan d'identification</b>	<b>MICHEL CASSE</b>

*L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.*

**L'organisateur administratif est ASA DES CAPITOULES.....**

**l'organisateur technique est LE CLUB DU CIRCUIT D EMPEAUX .....**

#### **1.2P. HORAIRES**

Parution du règlement	Date a l'obtention du visa FFSA
Clôture des engagements	Mercredi 3 SEP 2025 minuit
Publication de la liste des engagés	Le 11 sept 2025 minuit site CORAC <a href="http://www.challenge-corac.fr">www.challenge-corac.fr</a>
Date et lieu de la compétition	Le 13 et 14 septembre 2025 circuit d empeaux 31470
Vérifications administratives et techniques	vendredi 12 septembre 2025 a partir de 16h00/20h00 facultatives samedi 13 sep 2025 obligatoire de 7h00 / 9h00 emplacement chapiteau
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le 13 septembre 2025 A 8 H00 salle ccs
Briefing oral ( écrit au contrôles administratif obligatoire	Le 13 septembre 2025 devant local collège après les essais chronométré
Horaire des essais libres	S'il y a lieu de 8h30 à 9h30
Horaire des essais chronométrés	De 9h30. A 11h30
Horaire de la course	Le samedi 13 sept 2025 De 13H45 à 20h00

	<i>Le dimanche 14 sept 2025 de 8h00 à 20h00</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après chaque finale</i>
Remise des prix	<i>Podium après chaque finales devant le public</i>

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 12 sept 2025 à partir de 16H00 (facultatives) et le samedi 13 septembre 2025 de 7H00 à 9h00 circuit d empeaux. Si à la date du 11 SEPTEMBRE 2025 (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant *06 74 16 01 87 OU 06 08 26 08 06*

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements Sont à prendre sur le site [<< ENGAGE-SPORT.COM >>](http://<< ENGAGE-SPORT.COM >>)

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 3 SEP 2025. à minuit AU PRIX DE 160€. Et du 4 sept 2025 au 10septembre 2025 au prix de 200€ montant des droits majoré.

- 160. € avec la publicité facultative de l'organisateur,  
320€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

(Voir article 3.2 de la règlement général Auto-Cross et sprint car)

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 80 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

▪

### 3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture *ne pourra pas* être pilotée par DEUX pilotes (*à modifier selon les disciplines*).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les pilotes des super sprint, maxi sprint, junior sprint et sprint girls sont admis à participer avec une licence régionale ou un titre de participation .

Les pilotes d'auto-cross sont admis à participer avec un titre de participation.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont / ne sont pas admis (*selon la discipline*).

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA .auto cross/ sprint car

### 4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur

## ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est ..... ou sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

*Le 37-eme auto cross et sprint car d empeaux* se déroulera sur le circuit d empeaux. Il est long de 813. mètres et la largeur est comprise entre 13. mètres et 15. mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 24 08 2023 sous le numéro 31 09 23 0554 AC Nat 0813.....  
L'accès au circuit se fait, au rond-point de la salle des fêtes d empeaux 31470 ( panneau indicateur).

### 6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé sur la partie basse du parc pilotes. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents A proximité du ccs. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 0608260806 ou 0613141294

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

### Horaires de l'épreuve

#### LE SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025

**Vérifications administratives et technique : de 7h00 à 9h00**

**briefing oral : à 11h45 devant le chapiteau**

**essais libre 2tours :(facultatif) si l y a lieu : de 8h30 à 9h30**

**essais chrono 4 tours : à partir de 9h30**

**manches qualificatives 5 tours : de 13h45 à 20h00,**

#### DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

**manches qualificatives 5 tours : de 8h00 à 11h30**

**Demi-finales 6 tours : à l'issue des manches qualif 11h30 à 12h15 et de 13h45 à 15h30**

**finales A 7 tours : après la demi-finales 16h00 à 18h00**

### 7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera remis aux vérifications administratives.

Le briefing oral

### 7.4.1. ZONE ZAT

**cette zone sera située à proximité des commissaires techniques et délimitée en périphérie par des barrières métallique h autour 1 m**

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2P. PRIX EN ESPECES

*Il n'y aura pas de prix en espèces distribué*

### 10.3P. COUPES *au trois premier pilotes au podium a l'arrivée de chaque finale*

## ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 6 .....

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 6k poudre ABC et 2 extincteurs par poste.....

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 18 .....

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation  oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges  non ?

## ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

**(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).**